

# « EN BREF »



## PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Période 2022 - 2027

*Le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été approuvé par la Commission Consultative D'Elaboration et de Suivi réunie le 29 juin 2022*

---

*Consultation du public du 10 octobre 2022 au 31 octobre 2022*

---

La **prévention des déchets** consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. Il s'agit d'une **démarche fondamentale** pour **économiser** les matières premières épuisables ; **limiter** les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets; **diminuer** le coût de la gestion des déchets pour la collectivité nationale.

La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au **sommet** de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

L'élaboration des **programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) est **obligatoire** conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement :

*« Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »*

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement.

*Le présent document est une présentation synthétique du projet de PLPDMA de la CARF, la présentation des enjeux pour le territoire de la CARF et le détail des actions proposées est disponible en ligne dans le cadre de la phase de consultation du public.*

Les PLPDMA proposent une planification d'actions de prévention des déchets selon 7 axes obligatoires. Le projet de PLPDMA de la CARF propose les actions suivantes pour la période 2022 – 2027 selon le calendrier prévisionnel présenté en page 33 du document consultable en ligne :

	<b>Actions proposées</b>	<b>page</b>
AXE 1 Eco-exemplarité de la CARF et des communes	1. Sensibilisation des élus et des agents à la prévention des déchets	35
	2. Démarche interne éco-responsable	36
	3. E-letter thématique	37
	4. Mise en œuvre d'un dispositif de troc entre agents	38
	5. Réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles	39
AXE 2 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	1. Vente à tarif aidé de composteurs individuels	41
	2. Aide financière à l'achat ou la location de broyeurs à déchets végétaux	42
	3. Compostage partagé : en pied d'immeuble ou dans des jardins publics	43
	4. Compostage dans les cimetières	44
	5. Accompagnement au compostage dans les collèges et lycées	45
	6. Ateliers compostage	46
	7. Aide financière à l'acquisition de lombricomposteurs	47
AXE 3 Lutter contre le gaspillage alimentaire	1. Accompagnement des établissements scolaires	49
	2. Favoriser les dons alimentaires	50
	3. Opération événementielle Gourmet Bag	51
	4. Promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire sur des boîtes à pizza	52
AXE 4 Encourager la consommation responsable Promouvoir le tourisme éco-responsable	1. Animation pédagogique scolaire	54
	2. Accompagnement des hébergeurs sur des actions de prévention des déchets	55
	3. Organisation de programme « Objectif zéro déchet »	56
	4. Création d'un guide destiné aux organisateurs d'événements	57
	5. Promotion des couches lavables : subvention à l'acquisition de lots.	58
	6. Fourniture gracieuse de lingettes réutilisables en tissu	59
	7. Fourniture gracieuse de sacs à pain	60
	8. Les ateliers de la réduction des déchets	61
AXE 5 Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteurs	1. Création d'un annuaire de la réparation	63
	2. Atelier participatif de réparation de vélos	64
	3. Collecte de vêtements oubliés dans les écoles	65
	4. Développement des boîtes à livres	66
AXE 6 Réduire les déchets du BTP	1. Création d'une structure de réemploi de matériaux dans certaines déchèteries	68
AXE 7 Réduire les déchets marins	1. Accompagnement de restaurateurs au zéro plastique - Commerçants engagés pour des plages zéro déchet	70
	2. Sensibilisation sur la pollution des avaloirs – mise en place de signalétique	71